



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte  
reçu par le représentant de l'Etat le 12 AVR. 2023  
et publié le : 12 AVR. 2023 est exécutoire.

Séance du mercredi 5 avril 2023

### Délibération n° 99\_2023\_020

#### Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 2 mars 2023

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REMPLOÇANTS</u>
<b>ARPHEUILLES</b>	Monsieur Pascal AUGENDRE	
<b>BESSAIS-LE-FROMENTAL</b>	Monsieur Serge AUDONNET	
<b>BOUZAIS</b>	Monsieur Olivier PARILLAUD	
<b>BRUÈRE-ALLICHAMPS</b>	Monsieur Roger DAGHER	
<b>CHARENTON-DU-CHER</b>	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
<b>COLOMBIERS</b>	Monsieur Daniel BÔNE	
<b>COUST</b>	Monsieur Pascal COLLIN	
<b>DREVANT</b>	Monsieur Patrick BIGOT	
<b>FARGES-ALLICHAMPS</b>	Madame Édith MICHELIC	
<b>LA CELLE</b>	Monsieur Philippe AUZON	
<b>LA GROUTTE</b>	Monsieur Philippe PERRICHON	Absente
<b>MARÇAIS</b>	Madame Michelle RIVET	
<b>MEILLANT</b>	Madame Marie-Claude JULIEN	
<b>NOZIÈRES</b>	Monsieur Franck DAUMIN	Absente
<b>ORCENAI</b>	Monsieur Yann CADIER	
<b>ORVAL</b>	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Absente
<b>SAINT-AMAND-MONTROND</b>	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY Pouvoir à Emmanuel RIOTTE Pouvoir à Isabelle CHAPUT  Arrivée au point n° 7  Absente  Pouvoir à Philippe MARME
<b>SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX</b>	Monsieur Gérard MARTEAU	
<b>VERNAIS</b>	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 28  
Membres votants : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023  
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20230405-992023020-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2023  
Date de réception préfecture : 12/04/2023

# Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

**Délibération n° 99\_2023\_020**

## **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 2 mars 2023**

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-25 et L 2121-36 ;

le procès-verbal de la séance du jeudi 2 mars 2023 (*joint à la synthèse*) est soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**adopte le procès-verbal de la séance de Conseil communautaire du jeudi 2 mars 2023 (*ci-joint*).**

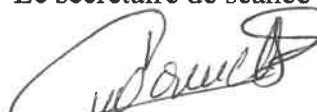
---

Le Président



Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance



Serge AUDONNET

## Communauté de communes Cœur de France

### Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du jeudi 2 mars 2023 à 18 h 00

**Présents :** Daniel BÔNE, Geoffroy CANTAT, Philippe AUZON, Didier DEVASSINE, Almaric GUIDOUX, Serge AUDONNET, Olivier PARILLAUD, Roger DAGHER, Colette PY, Patrick BIGOT, Édith MICHELIC, Philippe PERRICHON, Michelle RIVET, Marie-Claude JULIEN, Franck DAUMIN, Yann CADIER, Alain ANDRIAU, Jacqueline CHAMPION, Florence COMBES, Raphaël FOSSET, Sophie CUINIÈRES (à partir du point n° 2), Noura ANGLADE, Marie BLASQUEZ, Yves PURET, Gérard MARTEAU, Charles ADOLPH.

**Personnes ayant données pouvoir :** Emmanuel RIOTTE à Geoffroy CANTAT, Clarisse DULUC à Alain ANDRIAU, Pascal COLLIN à Gérard MARTEAU, Francis BLONDIEAU à Sophie CUINIÈRES, Isabelle CHAPUT à Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY à Raphaël FOSSET, Philippe MARME à Noura ANGLADE, Sandrine KOSTADINOV à Jacqueline CHAMPION, Sylvie OLIVIER à Daniel BONE.

**Absents :** Pascal AUPY, Malika LACH-HAB.

**Absente excusée :** Françoise GONNET

**Secrétaire :** Monsieur Yann CADIER

### ORDRE DU JOUR

#### FONCTION ADMINISTRATIVE

1. Adoption des procès-verbaux des séances de Conseils communautaires des mercredi 7 décembre 2022 et jeudi 26 janvier 2023
2. Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L. 5211- 10 du Code général des collectivités territoriales
3. Désignation d'un représentant au Conseil départemental de sécurité civile et des risques naturels majeurs (CDSCRNM)
4. Modification de la désignation des représentants au sein du SIAB3A
5. Création d'un poste de saisonnier pour l'Office de tourisme
6. Mise en place d'une procédure de fonds de concours pour les travaux route de Lignièrès à Orval
7. Autorisations de programmes et crédits de paiements (AP/CP) : clôture d'une opération, mise à jour des opérations déjà ouvertes et inscription de nouvelles opérations
8. Débat sur les orientations budgétaires 2023

<b>1. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE</b>	
9.	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme de l'Habitat-PLUi-H : modification simplifiée n° 1 : approbation
10.	Avis sur des projets photovoltaïques <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Commune de Bruère-Allichamps</li> <li>b) Commune de la Perche</li> <li>c) Ville de Saint-Amand-Montrond</li> </ul>
11.	Acquisition foncière du futur Centre de santé à Saint-Amand-Montrond
<b>3. ÉCONOMIE</b>	
12.	Souscription au capital de la Société coopérative d'intérêt collectif anonyme Railcoop
<b>4. ATTRACTIVITÉ</b>	
13.	Convention de partenariat avec Tourisme & Territoire du Cher pour le dispositif chambre d'hôtes référence®
14.	Candidature au label « Territoire vélo »
15.	Convention de partenariat pour la mise en œuvre des actions de la « Destination Sud Berry » avenant n° 2 : actions 2023

### Question n° 1

#### **Adoption des procès-verbaux des séances de Conseils communautaires des mercredi 7 décembre 2022 et jeudi 26 janvier 2023**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve ces procès-verbaux.

### Question n° 2

#### **Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L. 5211 – 10 du Code Général des collectivités territoriales**

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises.

### Question n° 3

#### **Désignation d'un représentant au Conseil départemental de sécurité civile et des risques naturels majeurs (CDSCRNM)**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Pascal COLLIN comme représentant au Conseil départemental de sécurité civile et des risques naturels majeurs (CDSCRNM).

#### **Question n° 4**

##### **Modification de la désignation des représentants au sein du Syndicat mixte d'aménagement des bassins de l'Auron, l'Airain, et leurs affluents- SIAB3A**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Cédric BOYER en tant que délégué suppléant au SIAB3A en remplacement de Madame Bernadette MERIEL.

#### **Question n° 5**

##### **Création d'un poste de saisonnier pour l'Office de tourisme**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la création d'un emploi saisonnier sur la période du 1er juillet au 31 août 2023,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

#### **Question n° 6**

##### **Mise en place de procédure de fonds de concours pour les travaux route de Lignières à Orval**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote le fonds de concours pour les travaux route de Lignières à Orval.

#### **Question n° 7**

##### **Autorisations de programmes et crédits de paiements (AP/CP) : clôture d'une opération, mise à jour des opérations déjà ouvertes et inscription de nouvelles opérations**

Il est demandé à quoi consiste l'opération « atelier ».

Monsieur Franck DAUMIN, maire de Nozières et également artisan d'art, évoque le projet d'extension de son entreprise. L'enjeu pour lui est de réussir à doubler l'effectif pour répondre à un accroissement d'activité. Son projet personnel s'inscrit dans le projet de territoire de la communauté de communes, volet économique, développement des zones d'activité. L'idée est de construire un bâtiment neuf sur la zone d'activité face à la pyramide. La communauté de communes étudie les options de portage, privé ou public et se prononcera à court terme sur ce que le vice-président chargé de l'économie qualifie de « beau projet ». La faisabilité est conditionnée par la disponibilité foncière du terrain, aujourd'hui propriété de la ville de Saint-Amand-Montrond. Il en découle une proposition de prévision budgétaire de 70 000 euros pour le cas où le portage serait effectué par la communauté de communes. Le coût total de l'opération, non encore connu précisément au moment du débat d'orientation budgétaire, devrait déterminer l'engagement ou non du porteur du projet. Monsieur Daumin, conseiller communautaire intéressé par le dossier, sera naturellement écarté du vote le moment venu. Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'actualisation des autorisations de programmes et crédits de paiements.

## Question n° 8

### Débat sur les orientations budgétaires 2023

Monsieur Daniel BONE, Président rappelle les obligations légales du débat sur les orientations budgétaires (DOB) ainsi que la loi de finances 2023. Puis, il a présenté les chiffres de l'année 2022 des différents budgets de l'EPCI et fait un point sur l'encours de la dette, avant de donner les orientations budgétaires pour 2023.

Parmi les sujets évoqués, entre autres la création d'un centre de santé, dans la continuité de la maison de santé pluridisciplinaire à Saint-Amand-Montrond dans un bâtiment de l'autre côté de celle-ci. « Cela pourrait donner des possibilités à des médecins salariés de s'installer » explique le Président.

Patrick BIGOT a émis quelques réserves « *Quel est l'objectif de cette acquisition ? Nous avons une maison de santé dans laquelle a priori, il n'a pas grand monde ? Je me pose la question de savoir pourquoi nous allons remettre 50 000 euros dans un bien où l'on va installer des médecins ? Objectivement, je n'ai pas compris* ».

« *On a quand même dix-sept personnes au sein de la MSP* » a répondu le Président. « *Nous n'avons pas pléthore de bureaux libres. Si un dentiste arrive, on n'aura pas la place de le mettre à la MSP, qui fonctionne en libéral, pour des médecins libéraux. Et il y a des médecins salariés, mais faut-il encore en trouver. Si jamais ça arrive, il sera très compliqué de mettre dans le même lieu un médecin salarié et des médecins libéraux* ».

Le Président précise que cette acquisition serait une « simplification » et permettrait d'ouvrir des possibilités.

Dans cette optique, Cœur de France va travailler sur la compétence santé. « *Je veux que la communauté de communes conventionne pour l'installation de médecins salariés et des étudiants. Ce serait un signe fort.* » a-t-il insisté.

Concernant l'attractivité, la mutualisation avec les autres EPCI pour la Destination Sud Berry se poursuit.

Le projet de création de la maison « Nature et patrimoine » où aurait pu être installé le nouveau siège pour l'EPCI et l'Office de tourisme n'a pas été jugé prioritaire pour le moment.

Monsieur Philippe AUZON indique « *qu'étudier ce projet, au lieu de l'abandonner, aurait été très intéressant car les locaux actuels de l'EPCI et de l'Office de tourisme ont trouvé leurs limites et qu'il ne sera pas facile de se développer dans les conditions actuelles* ».

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte à Monsieur le Président de la tenue de ce débat .

## Question n° 9

### Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme de l'Habitat-PLUi-H : Modification simplifiée n° 1 : approbation

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- tire le bilan de la mise à disposition, qui n'a fait apparaître aucune opposition au dossier de modification simplifiée n°1 du PLUi-H,
- examine et d'approuve la modification simplifiée n°1 du PLUi-H selon les pièces jointes à la synthèse,
- autorise Monsieur le Président à accomplir les formalités légales de publicité.

### **Question n° 10a**

#### **Avis sur des projets photovoltaïques Commune de Bruère-Allichamps**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet photovoltaïque de la Commune de Bruère-Allichamps.

### **Question n° 10b**

#### **Avis sur des projets photovoltaïques Commune de La Perche**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix 34 pour et 1 abstention (Philippe PERRICHON) émet un avis favorable sur le projet photovoltaïque de la commune de La Perche.

### **Question n° 10c**

#### **Avis sur des projets photovoltaïques Commune de Saint-Amand-Montrond**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable, assortis des prescriptions ci-dessus au titre de l'évaluation environnementale, sur le projet photovoltaïque de la Ville de Saint-Amand-Montrond.

### **Question n° 11**

#### **Acquisition foncière du futur Centre de santé à Saint-Amand-Montrond**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix 34 pour et 1 abstention (Patrick BIGOT) autorise Monsieur le Président à :

- acheter ce bien au prix proposé de 40 000 € frais d'agence inclus,
- signer tous les documents concernant cette vente.

### **Question n° 12**

#### **Souscription au capital de la Société coopérative d'intérêt collectif anonyme Railcoop**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix 34 pour et 1 abstention (Alain ANDRIAU) :

- approuve le fait que la Communauté de communes Cœur de France devienne sociétaire de la SCIC « Railcoop »,
- décide de prendre une participation au capital de la SCIC « Railcoop » à hauteur de dix-neuf parts d'un montant de 100 € la part, soit 1 900 €,

- désigne Monsieur Didier DEVASSINE comme représentant de Cœur de France,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents utiles à ce projet.

### Question n° 13

#### **Convention de partenariat avec Tourisme & Territoire du Cher pour le dispositif chambre d'hôtes référence®**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec Tourisme & Territoire du Cher pour le dispositif chambre d'hôtes référence®.

### Question n° 14

#### **Candidature au label « Territoire vélo »**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise, Monsieur le Président :

- à déposer le dossier de candidature de la Communauté de communes Cœur de France, au label « Territoire vélo »,
- dans l'hypothèse d'un avis favorable de la Fédération Française de Cyclo Tourisme (FFCT) à la candidature, à signer la convention avec la FFCT,
- à s'acquitter de la cotisation annuelle calculée au tarif de 0,05 €/habitant.

### Question n° 15

#### **Convention de partenariat pour la mise en œuvre des actions de la « Destination Sud Berry » avenant n° 2 : actions 2023**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :

- signer l'avenant n° 2 (document annexé) à la convention de partenariat pour la mise en œuvre des actions 2023 de la « Destination Sud Berry » ;
- inscrire les crédits (dépenses et recettes) pour réaliser ces actions au budget tourisme 2023.

Fin de la séance à 19 h 40.

Le secrétaire



Yann CADIER

Le Président



Daniel BÔNE